Imprimer

2000/06/01 Aux journalistes de la presse électronique : Prix Raymond-Charrette 2000. Un prix pour la qualité du français

Québec, le 1er juin 2000. - Le Conseil de la langue française décernera, à l'automne 2000, le Prix Raymond-Charette à un ou à une journaliste de la presse électronique québécoise pour sa contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité.

Les candidats ou les candidates admissibles

Le Prix Raymond-Charette est attribué à un ou une journaliste de la presse électronique québécoise pour sa contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité.

Il est attribué sans distinction du secteur d'activité : affaires publiques, éditorial, reportage, nouvelles internationales ou locales, sports, dossiers, émissions d'animation culturelle.

Les candidats et les candidates doivent à titre d'occupation, régulière et rétribuée, exercer la profession de journaliste pour le compte d'entreprises de la presse électronique.

Les candidats et les candidates doivent résider au Québec et être citoyens canadiens ou immigrants reçus.

Présentation de la candidature

Le candidat ou la candidate devra :

- présenter lui-même sa candidature ou être proposé par un autre journaliste;
- remplir le formulaire préparé par le Conseil de la langue française;
- inclure son curriculum vitae dans l'envoi;
- joindre une cassette audio ou vidéo de trois émissions présentées au cours d'une période de deux ans prenant fin le 31 juillet de l'année au cours de laquelle est présentée la candidature. Ainsi, pour l'année 2000, les émissions doivent avoir été présentées entre le 1er août 1998 et le 31 juillet 2000;
- faire parvenir le tout avant le 8 septembre 2000 à l'adresse suivante :

  Le Secrétaire
  Conseil de la langue française
  800, place D'Youville, 13e étage
  Québec (Québec) G1R 3P4

Formulaire d'inscription

On peut obtenir le formulaire d'inscription, en s'adressant :

- au service d'information de l'entreprise;
- au Conseil de la langue française :

  Service des communications
  800, place D'Youville, 13e étage
  Québec (Québec) G1R 3P4
  Téléphone : (418) 643-2956
  Télécopieur : (418) 644-7654

Le Conseil remettra au lauréat la somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix lui est décerné, dans le cadre du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

- 30 -